



NORD

Partie Nord

Partie Centre

Partie Sud Ouest

Partie Sud Est

liste des emplacements réservés :

n°	surface	surface
1	aménagement du chemin de terre des 10/10/202	Commune 172 m²
2	aménagement de la VC 31 avec aménagement du chantier de la RD 976	Commune 1324 m²
3	aménagement du contour de la rue de la Chapellerie	Commune 142 m²
4	aménagement de la voie d'accès à la rue de Bretagne	Commune 143 m²
5	aménagement de la VC 31 avec aménagement du chantier de la RD 976	Commune 880 m²
6	aménagement de la rue de la Chapellerie	Commune 2729 m²
7	création d'une courtoisie pavillonnaire entre le centre bourg et le terrain des sœurs	Commune 846 m²
8	création d'accès pour des terrains existants rue de Benoît	Commune 183 m²
9	création de cheminement piétonnier sur la rue d'une courtoisie entre la gare et la rue des Sœurs Voyageur	Commune 2894 m²
10	création d'une courtoisie pavillonnaire entre la courtoisie et le Parc Lézanne	Commune 141 m²
11	création d'une courtoisie pavillonnaire entre la courtoisie et le Parc Lézanne	Commune 138 m²
12	création d'une courtoisie pavillonnaire au Sud du futur programme de logement des sœurs	Commune 145 m²
13	création d'une courtoisie pavillonnaire pour accéder au vergers communaux	Commune 113 m²
14	création d'une courtoisie pavillonnaire + réseau des axes (suppression de la zone de rétrocéd)	Commune 383 m²
15	aménagement du contour du Centre	Département 72 m²
16	création d'accès à des parcelles existantes	Commune 88 m²
17	aménagement du contour agricole sur la rue Jean	Syndicat des eaux 3356 m²
18	aménagement du contour agricole sur la rue Jean	Département 4284 m²
19	création d'une courtoisie pavillonnaire sur la place central	Commune 200 m²
20	création d'une courtoisie pavillonnaire entre les rues des Sœurs, des Sœurs et des sœurs	Commune 481 m²
21	amélioration de l'accès au cœur d'Etat du chemin des sœurs	Commune 90 m²
22	création d'une usine de traitement d'eau potable	Syndicat des eaux 21734 m²
23	aménagement du contour au niveau du passage de Mézière	Commune 674 m²

Légende :

ZONES

- Ua : zone urbaine de centre bourg
- Ub : zone urbaine périphérique au centre-bourg
- Ubc : zone urbaine périphérique du centre bourg à vocation commerciale
- Ue : zone urbaine à vocation d'activités
- Ui : zone urbaine dédiée aux équipements publics
- Uh : hameaux ruraux
- 1AUe : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 1AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle principale
- A : zone agricole
- NPb : zones naturelles
- NPI : zone naturelle de loisir (STECAL)
- NPa : zone naturelles de protection stricte

Prescriptions

- périmètre d'OAP
- emplacements réservés
- périmètre de protection des monuments historiques
- marges de recul aux voies
- protection des cours d'eau au titre du L151-19
- espaces boisés classés
- linéaires protégés comme espaces boisés classés
- protection de surfaces boisées au titre du L151-19
- protection du bâti ancien au titre du L151-23
- protection du linéaire bocager au titre du L151-19
- protection du linéaire commercial
- protection du patrimoine ponctuel (L151-23)
- bâtiments pouvant prétendre au changement de destination

données cadastrales

- bâtiments
- parcelles
- contour commune

Autres informations

- périmètre de droit de préemption urbain
- périmètre de réversibilité autour des bâtiments agricoles

échelle 1:4000

